

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 13 novembre 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 04/11/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 6	Présents : José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Hervé BORRELLY par José SARLIN
Contre: 0	Excusés: Michel GENEVRIER, Guy ALBRAND
Abstentions: 0	Absents: Jean-Paul BOUFFIER, Emmanuel GHIOTTI
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Attribution du marché n°2019-1 - Maitrise d'oeuvre pour la création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune de Venterol. - DE_2019_059

Le Maire informe le conseil qu'une consultation pour un marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune a été lancé le 30 septembre 2019 sous la forme d'un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions (art.27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et art.42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Le présent marché a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la mission de maîtrise d'oeuvre.

Il porte sur les éléments suivants :

- Esquisse
- Avant-Projet (AVP) dont Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD) et Permis de Construire (PC)
- Projet (PRO)
- Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT), dont Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Exécution (EXE), dont VISA
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Assistance au Opérations de Réception (AOR)
- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)
- Ordonnancement Pilotage coordination (OPC) en option

Dans le cadre de cette consultation, une publication a été réalisée le 30 septembre 2019. La date de remise des offres était fixée au 28 octobre 2019 à 16h00. Quatre prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date. Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 13 novembre à 18 heures 15 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères

de sélection.	RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 14/11/2019	
004-210402343-20191113-DE_2019_059-DE	

Après présentation du rapport d'analyse, le Maire prend la parole et propose au conseil municipal de retenir le prestataire suivant **Audrey RIOU Architecte**.

le coût prévisionnel du marché de travaux pour la création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune est évalué à **67 880 € HT (81 456 € TTC)**

le Taux de rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre est fixé à **10 %**.

il est précisé que l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination ont pour objet, tout au long du déroulement d'un chantier de bâtiment et travaux publics (BTP), d'organiser et d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les tâches élémentaires d'études et de travaux ainsi que les actions des différents intervenants. Cette option est retenue avec un taux de rémunération de 1,00 % soit **2 880 € HT**.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, el conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la proposition du maire et de valider ainsi la décision
- APPROUVE les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec le maître d'oeuvre :
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ce marché
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2019
004-210402343-20191113-DE_2019_059-DE